



EDITION SPECIALE : BOIS ENERGIE

L'énergie de nos forêts



Dans ce numéro :

<i>La SARL CDBC</i>	<i>p. 2</i>
<i>Comment conserver des bois ronds par aspersion ?</i>	<i>p. 2</i>
<i>L'action « bois sous eau » de la coopérative</i>	<i>p. 3</i>
<i>Il faut multiplier les aires de stationnement et de stockage</i>	<i>p. 4</i>
<i>Le granulé de bois, une nouvelle activité de CFBL</i>	<i>p. 5</i>
<i>CFBL au salon de l'habitat de TULLE</i>	<i>p. 5</i>
<i>Bureaux d'AUTUN et USSEL</i>	<i>p. 6</i>
<i>Ventes groupées</i>	<i>p. 6</i>
<i>Conseils de section</i>	<i>p. 7</i>
<i>Forêts à vendre</i>	<i>p. 7</i>
<i>L'agence d'Autun</i>	<i>p. 8</i>
<i>Agenda</i>	<i>p. 8</i>

Ce CFBL Info est essentiellement consacré au bois énergie. Votre coopérative est prête pour ce nouveau marché.

Dès à présent, CFBL propose prioritairement à ses adhérents :

- ♦ des plaquettes forestières,
- ♦ des granulés de bois en vrac ou sacs de 15 kg.

Ces nouveaux produits commencent à se développer sur le marché du chauffage collectif et domestique.

Votre conseil d'administration a trouvé opportun que CFBL se positionne dès à présent comme fournisseur de granulés de bois en complément de la production de plaquettes forestières.

Cet engagement est justifié pour les raisons suivantes :

- ♦ Le marché du bois énergie va prendre un essor spectaculaire dans les mois et années à venir : problématique des énergies fossiles, comportement « éco-citoyen » en vogue.
- ♦ Il est indispensable que les producteurs (propriétaires forestiers) participent à la valorisation de ces nouveaux produits forestiers.

Nous sommes conscients que cet engagement nécessitera la maîtrise d'opérations nouvelles. Les compétences de la coopérative dans les domaines commerciaux, logistiques, ainsi que sa connaissance du terrain et son implication locale sont autant d'atouts de réussite.

Dans cette nouvelle activité, les adhérents de CFBL seront les premiers clients de plaquettes forestières et de granulés de bois. Ils bénéficieront en plus d'une remise sur les tarifs.

Vous êtes aussi les mieux placés pour promouvoir auprès de vos amis, vos voisins, vos élus, ces nouvelles énergies renouvelables issues de vos forêts.

C'est le moment de devenir ensemble producteur d'énergie... l'énergie de nos forêts !

Le Président,
Élie de COSNAC

La SARL Conservation des Bois Corrèziens (CDBC)

Fin décembre 1999, une tempête mettait à terre 7 fois la récolte annuelle de la France.

Afin de sauver les bois qui ne trouvaient pas preneur et que la saturation des transports ne permettait pas d'expédier, le conseil d'administration de la coopérative (Coopérative Forestière du Limousin à l'époque) décida très vite de la mise en place d'un dépôt arrosé et d'entrer dans le capital de la SARL Conservation des Bois Corrèziens (CDBC).

Cette dernière vit le jour en mai 2000 grâce à l'actionnariat des scieries FARGES (20 %), BOISSAC (27 %), AUDOUZE (5 %), FEUILLADE (3 %), MALAQUI (5 %) et des coopératives GEPROBOIS (devenue UNISYLVA) 20 % et CFL (devenue CFBL) 20 %.

Lionel SAY en fut nommé gérant et deux salariés embauchés (dont Gaël BOBINET comme responsable de site).

La première tranche de la plate-forme d'USSEL (19) fut opérationnelle dès juin 2000. D'une capacité initiale de 151.000 m³, elle sera agrandie de façon à pouvoir en contenir 13.000 m³ supplémentaires. Un second site, livré en juin 2002, fut créé à Bugeat-Viam (19) pour une capacité de 63.000 m³.

L'ensemble des décideurs a compris l'enjeu de l'opération. Le montage financier l'atteste. Ainsi, la quasi-totalité des installations a été portée financièrement par le SYMA A89, puissamment aidé par le Conseil Général, l'État et l'Europe dans le cadre du plan chablis, avec un taux d'aide majoré à 80 % du fait de

l'action collective. Le SYMA A89 refacturant sous forme de loyer les 20 % restants.

En même temps, CDBC a financé sur fonds propres : l'extension de la zone d'USSEL, les loyers des deux zones, l'entretien des aires de stockage et des stations de pompage, les consommables, les salaires, l'électricité, les impôts.

Initialement, la fin du déstockage était prévue avant le 31 décembre 2005. Il s'est achevé de fait au 31 décembre 2006 (soit 6 ans après les chablis) suite à un marché déprimé jusqu'en 2005.

La société a été dissoute en janvier 2007.

lionel.say@cfbl.fr

Comment conserver des bois ronds par aspersion ?



Dépôt USSEL (19)

La réussite d'un stockage de bois par voie humide dépend de 3 règles principales :

Stocker des produits de qualité

La première règle impose de stocker de la matière saine car le bois conservé sous eau ne se détériore ni ne s'améliore. En revanche, une altération à l'entrée se retrouve en fin de stockage (ni plus, ni moins).

En outre, la réussite économique passant par une bonne commercialisation, le respect de spécifications (rectitude, diamètre des nœuds...) est incontournable.

Optimiser la charge des plates-formes

Cela passe par une couverture maxi-

male du terrain, ainsi qu'un empilage d'excellente qualité. En effet, plus le ratio « bois stocké par m² occupé » est élevé, plus le prix de revient de stockage est faible.

Garantir la qualité de l'arrosage

Celui-ci doit être régulièrement réparti sur les façades et le dessus des piles pour conserver un taux d'humidité au moins égal à 80 % de la masse anhydre.

Quelles qualités résiduelles pour les bois conservés sous eau ?

Lorsque les conditions précédemment définies ont été respectées, ces bois gardent toutes leurs qualités mécaniques. Trois caractéristiques les différencient du bois frais :

- Une légère coloration brune sur la bordure des sciages (notamment sur les bois d'épicéa et sapin),
- Un poids plus élevé de la matière qui peut atteindre 1.200 kg par m³ ;
- Une vitesse de sciage plus rapide.

Toutefois, malgré la rigueur de la mise en place, un champignon (l'armillaire) est apparu en 2003 dans certaines piles. Jusque là non constaté dans les aires de stockage

humides, ce dernier possède la faculté de se développer (à un rythme limité) dans ce milieu et engendre des dégâts sur l'aubier.

Les constatations faites sur les dépôts suivis par le CTBA (Centre Technique du Bois et de l'Ameublement) montrent que ce parasite (difficilement détectable) serait présent à l'entrée sur les aires et qu'il serait plus fréquent sur sapin et épicéa. Ces essences seraient donc à conserver sur des périodes plus courtes.

Synthèse

- Grâce à un système d'arrosage au point, il n'y a pas eu de pannes de plus de 12 heures.

- L'aide du CTBA a permis une bonne maîtrise de la technique de conservation.

- Le respect des consignes, la collaboration de l'ensemble des intervenants (transporteurs, chauffeurs de scierie...), le travail des salariés successifs de CDBC ainsi que le soutien des actionnaires, ont permis la réussite technique et financière de l'aventure CDBC.

gael.bobinet@cfbl.fr

L'action « bois sous eau » de la coopérative

Dès le début du stockage sous eau, en 2000, la coopérative s'est assurée de pouvoir vendre les bois conservés en passant des contrats d'approvisionnement avec les scieries du Limousin.

Ces accords prévoyaient des normes dimensionnelles, qualitatives, un prix, ainsi qu'un cadencement de sortie. Le stockage effectué par CFBL a porté sur 44.886 m³ répartis en 72 % de douglas et 28 % de sapin-épicéa. Il a été effectué selon un cahier des charges défini pour garantir la bonne qualité des bois à conserver. Le volume de Douglas était constitué à 80 % de charpente billonnée entre 3 et 6 m, 1 % de grume charpente et 19 % de billon palette 2,4 m.



Les propriétaires forestiers ont été rémunérés de leur bois dès l'entrée sur les plates-formes. Le paiement s'est effectué au prix moyen obtenu par CFBL sur les marchés pour le même produit et pendant la même période. Les aides aux transports ont intégré les achats de bois qui se sont élevés à 1.320.169 €.

Pour financer l'exploitation, l'achat et la conservation des bois, la coopérative a souscrit des emprunts « tempête stockage de bois » au taux bonifié de 1,5 %. Les frais financiers afférents se sont élevés à 79.258 €.

Les charges de CDBC (loyer du SYMA A89, salaires, charges courantes, entretien, etc..) donnèrent lieu à location mensuelle en fonction de la surface utilisée. Soit un total de loyers de 473.155 €. Le bilan financier de l'action « bois arrosé » est indiqué dans le tableau ci-contre.

Une analyse purement financière montre qu'une immobilisation

d'argent sur une telle durée avec un tel niveau de risque n'est pas rentable. En effet, on constate que l'équilibre n'a été obtenu que grâce à deux facteurs :

- Un taux d'emprunt de 1,5 % (si ce dernier avait été de 3 %, CFBL aurait perdu de l'argent !).
- La performance de CDBC.

financier et prouve au contraire son intérêt primordial pour les adhérents. Ainsi, la place de dépôt arrosé a permis :

- de poursuivre la récolte des chablis dans de nombreuses circonstances.
- de produire pour des marchés « spots », avec la possibilité, en cas de retournement, de se réorienter vers les places arrosées (CDBC jouant le rôle d'une assurance) ;
- de participer aux quatre bateaux de gros douglas vers le Japon, en ayant la capacité, grâce aux dépôts, de stocker les bois moyens restants ;
- de traiter plus de surface pour un reboisement plus facile des parcelles concernées. Ainsi, le stockage des 45.000 m³ de bois, ont permis de reconstituer environ 200 ha supplémentaires à un coût moindre que si les bois n'avaient pas été récoltés.

Une société commerciale classique dont l'objectif est de maximiser le profit pourrait regretter de s'être lancé dans l'aventure du bois conservé sous eau. La vision coopérative est différente. En effet, elle privilégie l'intérêt global des adhérents et non le sien propre. C'est pourquoi, malgré une rentabilité médiocre, CFBL assume le choix fait dans l'intérêt des propriétaires forestiers.

lionel.say@cfbl.fr

CHARGES		PRODUITS	
Achat des bois	1.324.169 €	Vente de bois	2.211.817 €
Achat divers	412 €	Vente de prestations diverses	2.959 €
Achat de transport/vente	412.777 €		
Frais financiers	79.258 €		
Location	473.155 €		
Ristournes sur location	- 150.827 €		
TOTAL	2.138.944 €	TOTAL	2.214.776 €
RESULTAT		75.832 €	

Il faut multiplier les aires de stationnement et de stockage !

Les deux articles précédents sur le thème de l'exploitation forestière et de la voirie ont montré, s'il était nécessaire, toute l'importance que revêt cette problématique. On admettra donc, que la mise à disposition d'un bon réseau de desserte public, demande en contrepartie que les forestiers privés aient eux-mêmes pensés leur engagement pour préserver ce bien commun. Cette prise en compte doit faire partie de la réflexion globale de chaque propriétaire ou gestionnaire, soit à titre individuel, soit collectivement. Il s'agit de prévoir comment les bois à exploiter seront stockés et mis à disposition de camions puis préparer l'équipement adéquat, s'il n'existe pas. Un tel aménagement n'est pas non seulement nécessaire à la préservation de la voirie publique, mais concourt aussi à la valorisation du patrimoine. C'est un élément qui prendra de plus en plus de poids dans le prix d'un bien forestier.

Compte tenu de la structure foncière de la propriété, l'expérience de la coopérative montre que de multiples petites aires seraient plus efficaces que quelques grosses places de dépôts. En dehors des cas d'école ou le terrain idéal s'impose, on concentrera le plus souvent la recherche sur de petits emplacements répondant à une logique d'exploitation. Ce travail peut se faire individuellement, ou en réflexion avec ses voisins.

1°. Que s'agit-il de trouver ?

- Un ou des emplacements d'une quarantaine de mètres de long au minimum permettant le débardage des bois, leur stockage ainsi que le chargement des camions sans stationner sur les routes.

2°. Qu'est ce qu'un emplacement approprié ? Ce peut être :

- Un chemin à l'entrée de parcelles forestières
- Une parcelle bord de route vers laquelle converge le plus souvent la plupart des exploitations de l'endroit.

3°. Quel est l'équipement minimum obligatoire ?

S'agissant d'une surface destinée à la circulation et au stationnement de porteurs et camions en charge, il devra être empierré sur environ 4 m de large et toute la longueur de l'aire (40 à 50 m).

4°. Quel est le coût d'une aire de ce type ?

Selon le génie civil à mettre en oeuvre, la fourchette de prix est comprise entre 1.500 et 6.000 € HT.

5°. Quel type de financement peut-on espérer ?

S'agissant d'une initiative privée, il n'y a malheureusement aucune aide disponible. En revanche, dès que l'opération devient commune, plusieurs cas sont envisageables avec des taux ne dépassant pas les 30 % : une aide publique éventuelle dans le cadre d'une association syndicale ou, pour le Limousin, une aide de l'ADELI (plafonnée) dans le cadre d'un regroupement de chantiers.

Dans la plupart des cas, la solution à trouver ne pourra être que collective et demandera pour sa mise en place de réunir au moins deux atouts qui tout en étant de taille n'en restent pas moins surmontables :

- Trouver un agent mobilisateur qui devra faire preuve de persévérance et de persuasion ? D'ailleurs, c'est en partie sur vous, chers adhérents, que nous comptons pour informer et fédérer vos voisins. Mais ce sera aussi notre travail toutes les fois que nous pourrons.

- Se mettre d'accord sur un compromis d'utilisation entre voisins pour que l'équipement soit pérenne.

C'est un pari de taille qui nous est proposé et nous avons tout intérêt à nous y engager. Nous y gagnerons sur plusieurs fronts : Celui de la valorisation de nos biens forestiers, ceux de la reconnaissance de nos partenaires et des parties intéressées.

bernard.palluet@cfbl.fr

BREVES

Simplification de procédures dans les sites particuliers (classés, inscrits, NATURA 2000 etc...)

Un propriétaire de forêt, qui est soumis à la législation sur les sites classés ou inscrits, pourra désormais effectuer des coupes et les travaux prévus dans son document de gestion forestière sans avoir à effectuer de démarches auprès des autorités en charge des réserves naturelles. (Article L11 du Code forestier).

Rappel TVA à 5,5%

Pour prétendre bénéficier du taux réduit de TVA à 5,5 % sur « Les travaux sylvicoles et d'exploitation forestière », les propriétaires doivent disposer d'un N° SIREN.

Cette demande est à effectuer aux centres de formalités des entreprises, et la demande d'immatriculation au répertoire SIREN est à faire auprès du centre des impôts dont relève la forêt.

Formation professionnelle des salariés

Olivier GENET, technicien sur NEVERS, a brillamment obtenu son examen d' « Appicateur phytosanitaire ».

Joaquim RIBEIRO qui conduira le camion destiné à la livraison des pellets et des plaquettes forestières a été reçu aux deux premières épreuves de l'examen du permis de conduire poids lourds. Sa formation s'achève fin septembre par une dernière capacité (FIMO).

Le granulé de bois, une nouvelle activité pour CFBL

Après avoir initié en 2005 sa filière Bois Énergie avec la production et la commercialisation de plaquettes forestières, CFBL élargit aujourd'hui sa gamme de produits avec le granulé de bois.

Cette nouvelle activité de distribution de granulés de bois en sacs et en vrac ayant été validée par le conseil d'administration (fin juin 2007), la coopérative a oeuvré tout l'été à la mise en place des installations nécessaires et au lancement de l'opération. L'objectif étant d'être opérationnel dès le début de la saison de chauffe 2007, c'est-à-dire à la fin du mois de septembre.

La stratégie décidée par le conseil d'administration est de développer cette activité en deux temps : d'abord, lancer la distribution de granulés de bois en vrac et en sacs sur le Limousin et l'Auvergne et pour le moment, uniquement en sacs sur la Bourgogne. Ensuite, d'étendre dans un second temps la distribution

en vrac sur cette région.

Afin d'optimiser la logistique de livraison et de couvrir l'ensemble du territoire, CFBL a investi dans l'installation de deux silos de stockage des granulés : L'un sur la plateforme d'Ussel à l'Empereur et l'autre sur celle de Beausoleil à Salon la Tour. De même, pour organiser la distribution en vrac, l'acquisition d'un camion benne souffleur a été nécessaire. Celui-ci est polyvalent. Il possède en effet la capacité de souffler les granulés de bois directement dans les silos des particuliers, tout en étant capable de transporter des plaquettes forestières.

Par ailleurs, Joaquim RIBEIRO (l'actuel cariste de la plate-forme d'Ussel) a suivi une formation intensive pendant les 3 mois d'été afin d'obtenir son permis de conduire Poids Lourds. Ce sésame en poche, Joaquim est maintenant en mesure d'effectuer les livraisons chez les



particuliers des deux régions Auvergne Limousin.

Depuis la fin du mois de septembre, la coopérative est donc opérationnelle et distribue d'ores et déjà des granulés en sacs sur l'ensemble de son territoire d'actions ainsi que des granulés en vrac en Limousin et en Auvergne.

Afin de proposer les mêmes services à l'ensemble de ses propriétaires forestiers adhérents et de les faire profiter des mêmes tarifs préférentiels, l'objectif prochain de CFBL est de lancer au plus vite la distribution en vrac sur la Bourgogne.

laure.fressard@cfbl.fr

CFBL au salon de l'habitat de TULLE (19)

Afin de communiquer sur le développement de son activité Bois Énergie et notamment sur le lancement de la distribution de granulés en sacs et en vrac, CFBL était présent au salon de l'habitat de TULLE les 7, 8 et 9 septembre derniers. Le thème de cette année tournait autour de l'éco-construction et des énergies nouvelles.

L'affluence rencontrée durant ces trois jours a clairement montré un intérêt pour le bois énergie grandissant et un réel besoin d'information des clients potentiels. En effet, avant de se lancer dans un investissement de chaudières à plaquettes ou à granulés, ou encore d'un poêle à granulés, les consommateurs ont besoin d'être rassurés en termes d'approvisionnement mais aussi de qualité.

CFBL en mettant en avant ses



produits issus à 100 % des forêts de ses propriétaires forestiers adhérents se démarque indéniablement des autres distributeurs et valorise « l'Énergie de nos Forêts ».

Pour continuer à promouvoir l'ensemble de sa gamme de produits Bois Énergie, CFBL participera du

4 au 7 octobre prochains, au salon de l'habitat de LIMOGES. Nous vous attendons nombreux sur notre stand (entrée gratuite).

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter.

laure.fressard@cfbl.fr

Bureaux d'AUTUN et USSEL

Les bureaux ont été inaugurés le 23 mars dernier en présence des élus et de toute la filière bois.

Aujourd'hui, le bureau d'Autun offre d'excellentes conditions de travail pour le personnel de direction, le personnel administratif et comptable et les techniciens des agences de Dijon et du Morvan. C'est aussi le lieu de réunion pour toute la section Bourgogne.

Les bureaux de Nevers et La Roche-Vineuse sont bien sur conservés ainsi qu'un bureau à Dijon. Les propriétaires forestiers sont cordialement invités avenue Saclier, Parc de Bellevue à AUTUN (71).



Bureaux AUTUN (71)

La construction du nouveau siège social à Ussel sur la zone industrielle de l'Empereur se poursuit activement. Grâce à l'ossature bois, le bâtiment a été réalisé en quelques semaines. Aujourd'hui, les revêtements de sol sont en cours de pose et nous sommes toujours dans le planning qui prévoyait un achèvement des travaux autour du 15 octobre.

A partir du 15 novembre, CFBL sera heureuse de vous accueillir, Parc de L'Empereur à USSEL (19). L'ancien siège social, ZA du Theil, est mis en vente.



Bureaux USSEL (19)

Les deux bâtiments sont une vitrine de la construction bois : ossature bois, bien sûr charpente mais aussi bardage, huisseries et parquets. Enfin, le chauffage utilise l'énergie de nos forêts sous forme de plaquettes forestières.

Dans les deux cas, le fait d'avoir les bureaux à proximité immédiate de la plate-forme logistique est un avantage important.

bernard.palluet@cfbl.fr



Lot de chênes de Gergy (71)

Chaque année votre coopérative organise des ventes groupées, vous offrant ainsi la possibilité de mettre vos bois sur le marché par un large appel à concurrence.

Les lots présentés sont sélectionnés : généralement des coupes importantes avec des lots de qualité et de volume important.

Ventes groupées : un autre mode de commercialisation

Trois cahiers de vente sont édités :

Pour la Bourgogne :

- Vente feuillus à Challuy (Nevers 58) le **24 octobre 14 h 00,**

- Vente résineux à Saulieu (21) le **14 novembre à 14 h 30.**

Pour le Limousin :

- Vente de l'Union Régionale à Peyrat le Château le **30 novembre à 9 h 30.**

A la vente de résineux de Saulieu, nous proposons des lots de toute la région Bourgogne. Vous pouvez

encore présenter une coupe pour cette occasion et profiter ainsi du marché actuellement demandeur.

Consultez vite votre technicien.

Ci-contre, un article exceptionnel composé de chênes, à Gergy (71) et vendu à Challuy (58) le 25/10/2006 : 211 € par m³ bord de route. Le tri des bois et le travail de présentation réalisé par la coopérative (via ses bûcherons et débardeurs sélectionnés) contribuent à la bonne valorisation des lots.

richard.lacheze@cfbl.fr

Conseils de section

Les deux derniers conseils de section de Bourgogne et du Limousin-Auvergne ont rassemblé respectivement 21 et 25 adhérents.

Outre les informations généralement données dans ce cadre, organisation interne, modifications réglementaires, fiscales ou juridiques, données économiques, les deux journées de travaux ont été l'occasion de parler de stratégie (plantation mécanisée, commercialisation de pellets, investissements MECAFOR).

Par ailleurs, les débats suscités ont été l'occasion d'obtenir un bon retour d'information sur les attentes des uns et des autres. En voici les trois principaux thèmes :

1) La communication et la transparence ont été de nouveau des demandes prioritaires. En réponse, chacun d'entre vous devrait maintenant recevoir plus d'informations de son technicien : Information de début de chantier lors du démarrage des travaux,

information sur le volume dès la mise bord de route de bois.

2) A la question de la transparence entre le prix de vente et celui de la rémunération, il a été rappelé :

a) que les prix étaient lissés pour éviter des disparités entre coopérateurs ;
b) qu'en cas de baisse de cours les contrats étaient respectés et qu'à contrario des compléments de rémunération étaient versés lors de hausses imprévues.

3) La démarche effectuée pour l'établissement des RTG a été mal expliquée.

Il ne s'agissait bien entendu pas de forcer qui que ce soit à réaliser un document de gestion, mais de rappeler le besoin de mise en conformité par rapport à des engagements de gestion durable (PEFC), et l'intérêt fiscal que peut représenter ce document.

bernard.palluet@cfbl.fr



Conseil de section Limousin-Auvergne du 2 août 2007

www.cfbl.fr

Depuis déjà de nombreuses années CFBL est sur le net.

C'est un moyen efficace pour communiquer.

Alors n'hésitez pas à consulter et à faire connaître notre site Internet www.cfbl.fr.

Vous y trouverez beaucoup d'informations sur des sujets variés touchant à la forêt.

Vous pouvez aussi joindre la coopérative par messagerie cfbl@cfbl.fr ou directement votre interlocuteur prenom.nom@cfbl.fr (sans accent) et pour le cas des prénoms composés avec un tiret entre les deux prénoms (ex : pierre-yves.poncet@cfbl.fr)

Alors à bientôt sur le net et vous verrez c'est un moyen pratique pour poser vos questions et efficace pour que nous vous répondions dans les délais les plus courts.

Forêt à vendre

Commune LA CHARITE SUR LOIRE (58) :

Superbe massif clôturé de 95 ha de bois. Densité : 120 tiges/ha, volume total : 6.000 m³ chêne et 1.000 stères d'acacia. Plan de gestion agréé jusqu'en 2022, pas de loi Sérot. Très bon territoire à gibier, possibilité de chasse à la journée. Possibilité d'acheter une maison de 450 m² sur terrain attenant + près de 4,5 ha pour 420.000 €

Commune d'AUNAY EN BAZOIS (58) :

Bois de chênes et fruitiers de 13,70 ha sur bon sol. Réserve : 850 chênes et 23 feuillus précieux, sur taillis de charme (comptage en plein de 1999). Volume total bois d'œuvre : 925 m³ en 2007. Bord de chemin empierré. Dernière coupe en 1988.

Contact : Bruno RAMAGE

Tél. 03 85 51 66 11

Portable : 06 80 47 78 15

Agence d'AUTUN

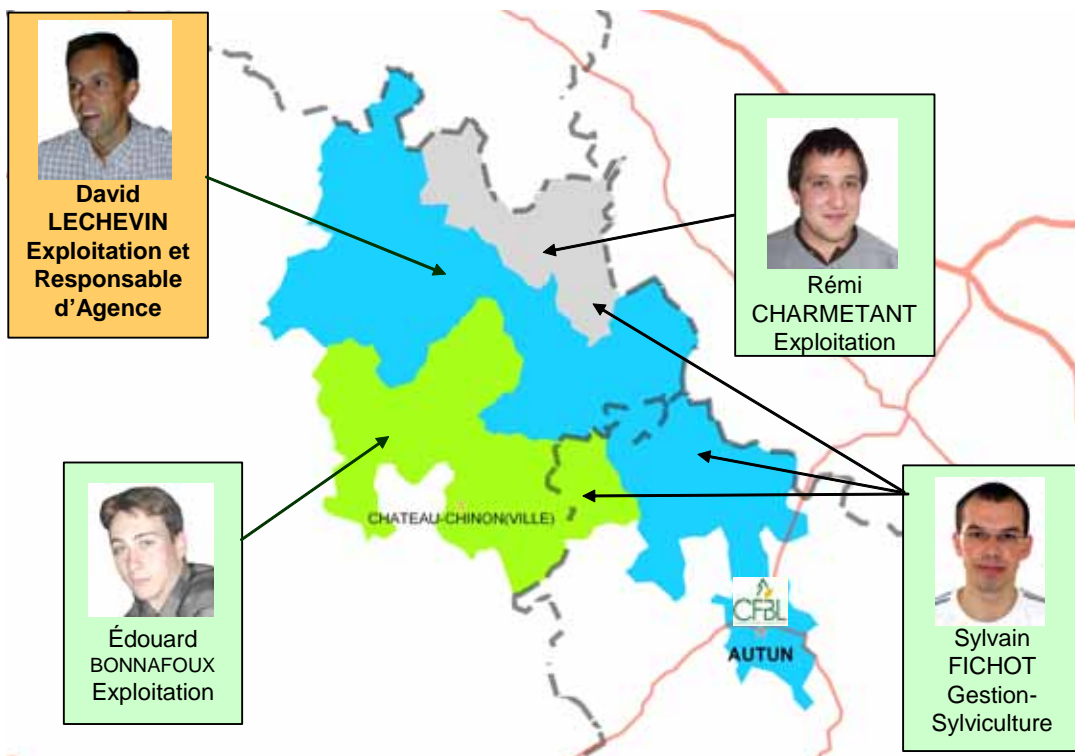
Chaque nouveau CFBL Info est l'occasion de vous présenter les différentes agences de la coopérative. C'est au tour de celle d'Autun dont l'activité couvre le Massif du Morvan et concerne 525 adhérents.

Cette agence sous la responsabilité de David LECHEVIN, est en plein développement. Un

technicien chargé d'exploitation a été recruté en début d'année. Il intervient dans le secteur de Dun Les Places. La gestion est importante, ce service était assuré par Bruno RAMAGE qui se partageait entre la Saône et Loire et le Morvan. Depuis cet été, Sylvain FICHOT qui était notre cartographe bourguignon se consacre à plein temps à la gestion et

ylviculture pour l'agence Morvan. Enfin Édouard BONNAFOUX continue à suivre ses adhérents et à développer les activités de CFBL sur le secteur de Château-Chinon.

Les 4 techniciens ci-dessous sont à votre disposition, au service de votre forêt. N'hésitez pas à les contacter à Autun au 03.85.86.01.30.



AGENDA

- 20 octobre à 10 h : Assemblée générale des forestiers privés de Saône et Loire à l'Hôtel du Cheval Blanc à GERGY (71)
- 24 octobre à 10 h : Réunion adhérents agence Nevers à CHALLUY (58) à la salle des fêtes
à 14 h : Vente des chênes de Bourgogne à CHALLUY (58) à la salle des fêtes
- 14 novembre à 14 h 30 mn : Vente des résineux de Bourgogne à SAULIEU (21), salle du Champ de foire, 15 avenue de la Gare
- 29 et 30 novembre 6^{ème} congrès d'APROVALBOIS sur le thème « Marché du Carbone : forêt et bois revendent ! » à DIJON (21) au Palais des Congrès
- 30 novembre 9 h 30 : Vente groupée du Limousin à Peyrat le Château (87), au cinéma

Recrutements- Départs

Yannick LONGEANNY, 20 ans, a été embauché le 9 juillet 2007 sur l'Agence d'USSEL pour renforcer l'équipe d'exploitation.

Luc CHATELAIN, 21 ans, a été recruté le 9 juillet 2007 sur l'Agence Beausoleil en remplacement de Alexis JUGE.

Marie MARJOT, 48 ans, secrétaire à USSEL en CDD depuis le 5 mars a été embauchée en CDI le 14 juillet 2007.

Jean-Christophe ROUSSEL, 22 ans, a été embauché le 20 août 2007 sur les bureaux d'AUTUN, en qualité de cartographe en remplacement de Sylvain FICHOT qui a été promu comme technicien sylvicole sur l'Agence d'AUTUN.

Amury JANNY, 25 ans, a été recruté le 3 septembre 2007 sur l'Agence de la Roche-Vineuse, en remplacement de Guillaume SCHNEIDER.

Apprentis

Ludovic FRESSARD le 20 août 2007 sur l'agence USSEL.

Romain FUGAIRON, le 3 septembre 2007 sur l'agence Auvergne.

Départs

Franck REYNES le 26 juin

Henry-François PAYA le 31 août

Guillaume SCHNEIDER le 12 septembre

Julien DELEFOSSE le 14 septembre

Naissances

Depuis le 8 août 2007, **Stéphane PATOU**, Responsable d'agence de Beausoleil est l'heureux papa d'un 2^{ème} enfant, **Amury**.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

BUREAUX EN LIMOUSIN-AUVERGNE

SIEGE SOCIAL et SIEGE SECTION LIMOUSIN-AUVERGNE
Parc de L'Empereur - BP 85
19203 USSEL Cedex
Tél. 05 55 46 35 00
Fax 05 55 46 35 01
E-mail : cfbf@cfbl.fr

SALON LA TOUR
ZA de Beausoleil
19510 SALON LA TOUR
Tél. 05 55 73 49 77
Fax 05 55 97 98 25
E-mail : beausoleil@cfbl.fr

BUREAUX EN BOURGOGNE

SIEGE SECTION BOURGOGNE
Avenue André Saclier
Parc de Bellevue
71400 AUTUN
Tél. 03 85 86 01 30
Fax 03 85 86 01 39
E-mail : autun@cfbl.fr

CFBL Bureau Nièvre
6 rue Claude Tillier
58000 NEVERS
Tél. 03 86 93 02 90
Fax 03 86 36 22 43
E-mail : nevers@cfbl.fr

CFBL Bureau Saône-et-Loire
Route de Mâcon
71960 LA ROCHE VINEUSE
Tél. 03 85 51 66 10
Fax 03 85 37 75 93
E-mail : laroche@cfbl.fr

CFBL Bureau Côte d'Or et Yonne
14 E rue Pierre de Coubertin
Parc de Mirande
21000 DIJON
Tél. 03 80 48 69 36
E-mail : dijon@cfbl.fr



NUMERO SPECIAL

BOIS ENERGIE

A l'occasion du lancement de son activité de distribution de granulés de bois en sac et en vrac, CFBL édite ce numéro spécial afin de vous présenter en détails sa gamme de produits Bois Énergie.

En effet, après avoir mis les moyens à la hauteur de sa volonté de développement et de réussite en investissant dans des silos de stockage et dans un camion souffleur polyvalent, la coopérative propose aujourd'hui deux produits totalement complémentaires que sont la plaquette forestière et le granulé de bois.

L'énergie de nos forêts

> Présentation de nos produits

GRANULÉS DE BOIS PELLETS



↑ Descriptif technique :

- 🍃 Origine : 100 % sciure résineuse
- 🍃 Taille : 6 mm x 20 mm
- 🍃 Humidité : < 10 %
- 🍃 Taux de poussière : 0,5 %
- 🍃 Teneur en cendre : 0,5 %

↑ Pouvoir calorifique :

Environ 5,0 kW/kg

↑ Conditionnement et livraison :

- 🍃 **Vrac** : livraison par soufflerie (à partir de 2 tonnes)
- 🍃 **Sac** de 15 kg
- 🍃 **Palette** de sacs

PLAQUETTES FORESTIÈRES



↑ Descriptif technique :

- 🍃 Origine : 100 % biomasse forestière
- 🍃 Granulométrie régulière
- 🍃 Dimension : P 45
- 🍃 Humidité : < 30 %
- 🍃 Faible teneur en cendre

↑ Pouvoir calorifique :

Environ 3,8 kW/kg

↑ Conditionnement et livraison :

- 🍃 **Vrac** : livraison par camion-benne de 25 MAP

> Équivalences énergétiques



> Les « plus » des produits CFBL

Qualité des produits

- Combustion testée en laboratoire
- Conformes aux normes en vigueur
- Recommandés par les professionnels du chauffage

Qualité de la livraison

- Flexibilité des horaires de livraison
- Livraisons 6 jours/7
- Aspiration des poussières pour une garantie de confort

Qualité du service

- Simplicité de commande
- Réactivité
- Repérage du lieu de livraison si besoin

Modes de paiement

- Chèque
- Carte bancaire

> Pour vos commandes

Contactez Laure FRESSARD :

- Par téléphone au **05 55 46 35 00**
- Par fax au **05 55 46 35 01**
- Par e-mail à **energie@cfbl.fr**

Profitez de nos tarifs adhérents !